



Webinaire 11 février 2021 : Agir pour les animaux dans nos territoires

Animé par Clémence Scialom Ouard et Fiona Mille de la commission Condition animale d'EELV.

Avec les témoignages et partages d'expérience de :

- Jean-Christophe Leclerc, adjoint au cadre de vie et à la condition animale à Douai,
- Marie-Françoise Hamard, conseillère déléguée aux animaux dans la ville à Strasbourg,
- Francis Feytout, conseiller délégué à la protection des données et au respect du vivant et à la condition animale à Bordeaux,
- Dahman Richter, conseiller délégué aux droits et au bien-être animal et à la biodiversité à Nancy,
- Jacques Boutault, adjoint à l'ESS, au tri, à la valorisation des déchets, au recyclage et à la condition animale et à la résilience à Paris.

Le sujet de la condition animale a émergé rapidement ces dernières années : en l'espace d'un mandat, la prise de conscience de la nécessité de prendre à bras le corps la question de la condition animale s'est diffusée. En témoignent les sollicitations et interrogations que reçoit de façon croissante la commission Condition animale d'EELV par des militant·e·s et des élu·e·s qui souhaitent savoir comment agir en faveur des animaux sur leurs territoires.

L'objectif de la commission, créée en 2015, est de faire de la cause animale un sujet politique en tant que tel, avec l'idée qu'il ne peut y avoir d'écologie sans cause animale. À ce titre, la commission produit des propositions programmatiques en vue des différentes échéances électorales et travaille à faire avancer la cause animale dans la réflexion d'EELV (par exemple sur la corrida ou les combats de coqs, sur différentes questions législatives, etc.). Elle travaille aussi beaucoup avec les associations, ainsi qu'avec les élu·e·s : elle les accompagne, valorise leurs actions et peut les mettre en relation avec des associations. Elle permet aussi un partage des bonnes pratiques.

Propositions programmatiques pour l'échelon municipal et partage d'expériences

La commission a rédigé [un livret programmatique pour les élections municipales](#) en partenariat avec le monde associatif et comprenant 85 propositions d'actions concrètes, autour de 9 axes.

➤ **La condition animale comme objet d'une politique municipale dédiée**

Cet axe peut se décliner dans les marchés publics, *via* l'ajout de clauses relatives au bien-être animal par exemple. Le droit animalier est vaste, en ce qu'il va du code rural au code de l'environnement, en passant par le code pénal, mais les élu·e·s locaux peuvent s'en saisir.

Témoignage de Jean-Christophe Leclerc - L'intégration de critères relatifs au bien-être animal dans les marchés publics implique un travail transversal avec :

- l'élu·e en charge des marchés publics (appels d'offre, restauration collective, etc.),
- l'élu·e en charge des bâtiments (choix de sociétés de gardiennage soucieuses du bien-être animal),
- l'élu·e aux fêtes et événements (convention incluant des clauses relatives au bien-être animal).

Dans les marchés en appel d'offre, il est possible d'intégrer une clause de bien-être animal comprenant des critères incontournables en précisant le poids de ce critère dans la note finale attribuée à l'offre. Il est aussi possible de demander en amont à l'entreprise si elle tient compte du bien-être animal, par exemple auprès de ses fournisseurs.

Le poids considérable des collectivités dans la commande publique justifie une telle démarche, importante pour faire évoluer les mentalités : si les collectivités intègrent cette démarche, les entreprises l'intégreront aussi.

➤ **Pour des espaces sûrs et dignes pour nos animaux de compagnie**

Les propositions en la matière visent à leur rendre leur place dans les communes, en l'absence trop souvent d'endroits adaptés : création d'une carte d'animal domestique utile en cas d'accident, soutien aux EHPAD et aux associations spécialisées évitant aux personnes d'être séparées de leurs animaux de compagnie, travail avec les CHRS et les centres d'accueil en faveur des personnes SDF qui ne veulent pas être séparées de leurs animaux, etc.

Témoignage de Jacques Boutault – Il a travaillé sur la création d'espaces canins à Paris, la ville comptant désormais 100 000 propriétaires de chiens et très peu d'espaces dédiés. Les chiens sont par exemple interdits dans les parcs dotés de jeux pour enfants et autorisés uniquement tenus en laisse dans les autres parcs. Il est donc nécessaire de créer des espaces canins dans lesquels ils pourront courir (il en existe actuellement deux aux bois de Boulogne et de Vincennes).

Un travail est en cours, de même que des rencontres avec les associations et les riverain·e·s. L'idée est de mettre en avant les conflits d'usage générés par l'absence d'espaces canins et de convaincre les riverain·e·s soucieux de voir les chiens tenus en laisse que la création d'un grand nombre d'espaces fermés et réservés aux propriétaires de chiens. Permettra de dédensifier la présence des chiens dans les parcs.

Seuls cinq espaces ont été identifiés à ce jour, car la création de tels espaces implique d'obtenir l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France et des créateurs des parcs. Le premier grand espace canin sera cependant prochainement créé dans le jardin Nelson Mandela, situé aux Halles, sur une superficie de 500 m². Il s'agira de ne pas en faire des espaces vierges de végétation et de contribuer aussi au bien-être du propriétaire.

La question de la protection des chats dans ce type d'espaces doit encore être travaillée en partenariat avec les associations qui œuvrent en matière de nourrissage et de stérilisation des chats. Le besoin pour les chats de sortir mériterait également d'être étudié.

À Paris, la question des rats a opposé les écologistes et Anne Hidalgo, qui a voulu la lier à celles de la santé et de la gestion des nuisibles. Les rats sont aujourd'hui empoisonnés avec un produit qui les rend hémophiles : au moindre choc ils ne cicatrisent pas et meurent dans d'atroces souffrances. Quant aux populations de pigeons, elles sont régulées grâce aux pigeonniers contraceptifs.

➤ **Favoriser la cohabitation pacifique entre les résidents humains et les animaux sauvages**

Parmi les mesures proposées : mettre en place des programmes de stérilisation, privilégier une gestion douce des colonies des animaux indésirables, adopter une déclaration d'opposition de la commune à des pratiques cruelles.

Témoignage de Marie-Françoise Hamard - Les chats libres sont souvent les grands oubliés d'une politique en faveur de la biodiversité, alors qu'ils en sont partie intégrante. Marie-Françoise Hamard s'est prioritairement attaquée à la situation de ces chats, problématique à Strasbourg en raison d'une prolifération exponentielle. Les populations y sont très nombreuses et ont une espérance de vie faible.

Elle a commencé par rencontrer les quatre associations strasbourgeoises qui s'occupent de ces questions, souvent dans des conditions difficiles et uniquement grâce à des bénévoles et peu de moyens. Un travail doit être mené pour qu'elles communiquent entre elles et apprennent à travailler ensemble.

Elle a également approché les services de la ville, le sujet des chats errants étant rattaché au service hygiène. L'action des services municipaux est motivée par le respect de la réglementation et la réponse à donner aux demandes des habitant·e·s souhaitant être débarrassés des chats errants. Leur logique est différente de celle des associations qui agissent par empathie et amour des animaux. Or, un rapprochement et une coopération des associations et des services sont indispensables. Plusieurs réunions ont été organisées pour qu'ils se rencontrent et fassent un pas vers l'autre.



Des contacts ont par ailleurs été pris avec la fourrière animale gérée par une société privée, la SACPA. Bien que son objectif premier soit de faire des bénéfices, le fait que sa responsable ait de l'empathie pour les animaux constitue une chance. La fourrière occupe le même bâtiment que la SPA, ce qui facilite le dialogue.

Ce que Marie-Françoise Hamard a réussi à mettre en place n'est pas complètement en accord avec la réglementation qui n'a pas été pensée pour les animaux et est incomplète et lacunaire. Elle a mis en place une convention tripartite entre les associations, la Ville de Strasbourg et la SACPA. Elle a en revanche écarté la proposition de 30 millions d'amis de financer à hauteur de 2 500 € la capture des animaux identifiés. En effet, les captures sont chronophages et les animaux seraient identifiés au nom de 30 millions d'amis. Il faudrait alors contacter systématiquement l'association en cas de problème.

La convention tripartite propose la signature d'arrêtés municipaux annonçant la capture de chats errants, le lieu et la date. La SACPA et un responsable d'association se rendront sur site (les associations se sont réparties la ville en quartiers) et effectueront une campagne d'information des riverain·e·s afin qu'ils enferment leurs chats à la date annoncée. La SACPA capturera les chats, qui seront amenés dans les locaux de la fourrière, puis chez un vétérinaire appartenant à un réseau partenaire appliquant des tarifs intéressants et chargé de procéder à la stérilisation et à l'identification au nom de l'association.

La SACPA récupérera les chats qui passeront leur convalescence dans les locaux de la fourrière. Réglementairement, il est normalement prévu de les relâcher sur site après 24 heures, mais ce délai est beaucoup trop court et ne tient pas compte du bien-être des animaux. Marie-Françoise Hamard négocie une rallonge à 48 heures.

Des catégories de chats qui ne seraient pas relâchés ont par ailleurs été listées : les chatons facilement adoptables, les chats âgés, handicapés, malades ou sociables. Les associations ont accepté de les prendre à leur charge et de leur offrir une vie plus douce.

De manière générale, le travail a été plus difficile à mener avec les services municipaux, mais cela a abouti. Les premières captures devraient démarrer au mois de mars, uniquement sur l'espace public, conformément à la loi. 5 000 chats errants ont été identifiés.

Des difficultés persistent pourtant : le nourrissage après le relâchage, l'installation d'abris qui doivent ne pas être trop grands pour ne pas être vandalisés (collaboration envisagée avec le parti animaliste local), le délai de 48 heures reste court pour apprécier la sociabilité d'un chat.

➤ **Gestion non létale des liminaires**

Animaux liminaires : grande variété d'espèces non domestiques qui se sont adaptées aux espaces habités par les humains (Kymlicka/Donaldson).

Le terme de « nuisibles » n'est plus utilisé juridiquement. On parle désormais d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts.

Témoignage de Francis Feytout - Les animaux liminaires (rats, pigeons, etc.) partagent le territoire avec nous et dépendent de nous autant que nous dépendons d'eux.

Au cours des deux dernières décennies, la population de lapins de garenne présente dans le Parc bordelais depuis sa création, s'est mélangée en raison d'abandons réguliers de lapins domestiques. Il ne s'agit donc plus de lapins de garenne, mais d'animaux domestiques réensauvagés. Cette population a cru de façon exponentielle au printemps 2019. Francis Feytout a souhaité réfléchir aux causes de l'explosion de populations de lapins. Jusqu'alors, le piégeage ne constituait qu'une fuite en avant et une rustine permettant de communiquer sur le sujet : la précédente municipalité avait autorisé le piégeage léthal du furet ce qui avait créé du buzz.

Aucun comptage n'a eu lieu, seuls les dégâts occasionnés ayant été constatés. À son arrivée, Francis Feytout a suspendu l'arrêté de l'ancienne équipe et a rencontré les jardiniers et les agents du parc, qui voyaient leurs massifs et arbres dévorés par les lapins. Il a pris contact avec des associations du département et des départements limitrophes spécialisées dans les nouveaux animaux de compagnie, qui se sont déplacées pour constater la situation et trouver des solutions.

Il a également essayé de convaincre les services sur la base de trois priorités :

- Assurer des conditions de travail acceptables aux jardiniers et agents du parc,
- Garantir un haut niveau de service pour le parc,
- Éviter autant que faire se peut l'abattage d'animaux.

Les étapes consistent en le comptage, le marquage et le relâchage des animaux. Il s'agit également de savoir combien de lapins le parc pouvait absorber sans être en danger. Les associations travaillent à un plan de formation des agents des services pour éviter de recourir au piégeage. Des bénévoles d'associations ont invités à participer aux opérations de comptage pour constater la bonne foi de la municipalité.

Une fois le comptage effectué, une observation sera réalisée. En cas d'atteinte du seuil de population fixé, un protocole de capture sera mis en place, suivi d'une mise en quarantaine, d'un marquage et d'un transfert au réseau d'associations.

S'il s'avère que le dispositif demande trop d'efforts, il est envisagé de transformer une partie du parc en jardin dédié aux lapins. Des granulés et des feuilles de salade pourront être vendus aux habitant·e·s qui pourront les distribuer aux lapins, ainsi plus habitués à la présence humaine, plus facilement capturables, stérilisables et envoyables à l'adoption.

➤ **Pour que le divertissement des humains ne se fasse pas au détriment des animaux**

Témoignage de Dahman Richter – Il s'est intéressé à la méthode de réhabilitation des animaux sauvages captifs. Au XIXe siècle, Nancy fut en effet la première ville à disposer d'un zoo dans l'un de ses parcs. Un rocher aux singes est construit au début du XXe siècle pour accueillir des macaques crabiers, un enclos plus adapté à l'œil des visiteurs qu'aux animaux. Au début des années 2000, le parc géologique est devenu l'espace animalier, avec le souci de remplacer les animaux sauvages par des espèces domestiques et de préférence de races locales. Une politique de stérilisation des animaux sauvages a alors été menée, faute de places en refuge. Un seul chimpanzé a été envoyé en refuge avant l'arrivée des écologistes qui s'étaient engagés pendant leur campagne à ne plus présenter d'animaux sauvages dans l'espace animalier. Restait à résoudre la situation des macaques crabiers, des daims et des paons.

Dahman Richter a été sollicité par l'association Code animal, qui souhaitait savoir comment la municipalité allait procéder pour envoyer les animaux en refuge. Les services disaient que c'était compliqué car l'espèce des macaques crabiers était déjà très présente dans les zoos et les refuges. Il a alors proposé de faire le lien avec la fondation 30 millions d'amis pour signer une convention. La délibération a été votée à l'unanimité. L'association est venue chercher les macaques. Ceux-ci ont très bien supporté le changement. Il reste à leur trouver un sanctuaire définitif.

L'étape d'après doit consister en le retrait des daims, qui fait l'objet d'une pétition pour l'empêcher.

Échanges

La gestion des animaux liminaires

Cette problématique implique de modifier les représentations mentales de la population qui cloisonne les animaux domestiques et les liminaires. Cela nécessite de faire de la pédagogie et de travailler avec les scientifiques et les chercheurs pour identifier les expérimentations possibles.

Les molécules de stérilisation chimique des rats ne sont pas autorisées en Europe. Des groupes de travail doivent être mis en place sur ce sujet et il est possible de proposer à des étudiants en urbanisme de travailler sur ce thème.

Sur la dératisation, Marie-Françoise Hamard a obtenu la création d'une mission d'information et d'évaluation rassemblant les élu·e·s et les services municipaux concernés par la propreté et la condition animale, des habitant·e·s, des acteurs de terrain et des associations. Des déplacements sur le terrain ont été effectués pour constater les problèmes posés par les rats. À ce jour, il a été conclu qu'il était nécessaire de faire de la pédagogie auprès des habitant·e·s



car les rats prolifèrent à cause de la présence de déchets dans la rue, des poubelles jetées par la fenêtre, etc.

Soin de la faune sauvage

Les centres habilités à soigner les animaux de la faune sauvage doivent être relancés car la faune sauvage ne peut pas être soignée par les vétérinaires ni être prise en charge par des particuliers.

Jean-Christophe Leclercq travaille pour sa part avec les services en charge de la voirie pour créer des trames noires pour les chauves-souris.

L'importance du travail partenarial

Un travail peut être réalisé avec les CCAS, afin que les personnes âgées isolées adoptent des animaux. Le Groupement Ornithologique du Nord a été invité aux réunions et un travail est mené avec toutes les forces vives de la commune. Il est essentiel pour les élu·e·s d'aller vers le milieu associatif.

L'articulation entre les communes et l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent est également important car les animaux ne connaissent pas les frontières institutionnelles. Faire que les écologistes gardent une longueur d'avance sur le sujet. Il est aussi intéressant de prendre contact avec les autres communes de l'intercommunalité pour les acculturer sur ces thématiques.

Marchés publics et appels d'offre

Il paraît très difficile de savoir si les produits d'entretien ont été testés sur les animaux. Jean-Christophe Leclercq estime qu'il est surtout difficile d'obtenir des entreprises le niveau de réponse demandé par la municipalité, par exemple le logo « non testé sur les animaux ». À Douai, des entreprises n'ont pas répondu à ce critère et sont donc pénalisées dans le cadre d'un marché concurrentiel. Des entreprises ont cependant réellement intégré le critère et se sont engagées ne pas faire de tests et se sont renseignées auprès de leurs fournisseurs. Ce sont elles qui ont obtenu le marché. Cela montre que les entreprises s'adaptent à leur environnement commercial.